

**DECISION DU PRESIDENT PRISE
PAR DELEGATION DU COMITE SYNDICAL**

N° 2025/23

Objet : modification du plan de financement pour l'opération « Rur'Art – Histoire et Palette » - demande de subvention LEADER

Le Président du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse,

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la séance du Comité Syndical d'installation du 05/10/2020 au cours de laquelle a été procédé à l'élection du Président,
Vu la délibération du Comité Syndical du 05/10/2020 relative aux délégations de compétences et d'attributions accordées au Président
Vu la délibération du Bureau Syndical du 11/12/2024 relative à la demande de subvention LEADER pour le projet « Rur'Art – Histoires et palettes »

DECIDE

Article 1 :

Le plan de financement relatif à l'opération « Rur'Art – Histoires et palettes » est modifié comme suit :

Dépenses	€ HT	Recettes	€
Interventions médiation territoire/patrimoine	25 000,00	Leader	25 000,00
Interventions médiation artistique / ateliers création (y compris fournitures)	20 000,00	PLEAC Grésivaudan (CCLG + DRAC)	10 469 ,51
Communication , cartels et webdoc	1 250,00	PNRC (Autofinancement du Maître d'ouvrage)	4 213,25
Coordination (montant forfaitaire pour 160 heures de frais de personnel interne au Parc)	7 088,64	Région (« culture en territoire - 2025 »)	13 655,88
Total	53 338,64 €	Total	53 338,64 €

Ampliation adressée :

- au Préfet de l'Isère
- au Comptable de la collectivité

Fait à St Pierre de Chartreuse,
Le 23 juin 2025

Pour copie conforme

Dominique ESCARON
Président du Parc

